



Communiqué de presse

Luxembourg, le 3 septembre 2020

Semestre européen: les États membres doivent donner une suite plus concrète aux recommandations par pays, selon la Cour des comptes européenne

D'après un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, les États membres n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour transposer en mesures concrètes les recommandations par pays formulées par le Conseil de l'UE entre 2011 et 2018. Ils n'ont mis en œuvre intégralement ou de manière substantielle qu'un quart des recommandations environ, tandis que pour près d'un tiers d'entre elles, les progrès ont été limités, voire nuls. Si l'UE a accompli de réels progrès dans la réalisation de la plupart des objectifs budgétaires à long terme qu'elle s'était fixés à l'horizon 2020, elle accuse un net retard dans les domaines de la recherche-développement (R&D) et de la lutte contre la pauvreté. Dans le contexte de l'accord politique négocié par le Conseil européen en juillet 2020, les auditeurs insistent également sur la nécessité de réformer la manière dont les recommandations par pays sont formulées et mises en œuvre.

Le Semestre européen est un cycle annuel de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE. Il aboutit aux recommandations par pays que le Conseil adresse à chaque État membre sur proposition de la Commission. Les auditeurs ont vérifié si la manière dont la Commission a appliqué les procédures destinées à renforcer la surveillance des politiques des États membres avait été efficace. Ils ont contrôlé en détail l'application de ces procédures pour l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la Hongrie, l'Italie et les Pays-Bas.

«Dans le cadre du Semestre européen, la Commission a fourni une analyse fiable des progrès économiques accomplis par les États membres et proposé des recommandations par pays pertinentes,» a déclaré M. Alex Brenninkmeijer, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Mais elle devrait s'intéresser davantage au faible taux de mise en œuvre des recommandations en général. Au cours des dix dernières années, une plus grande attention aurait dû être portée à des domaines tels que la recherche-développement et la lutte contre la pauvreté.»

Seulement 26 % des recommandations ont été mises en œuvre intégralement ou de manière substantielle, tandis que certains progrès ont été accomplis pour 44 % des recommandations.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

Pour les 30 % restants, les progrès ont été limités, voire nuls. Par ailleurs, la Commission n'a pas usé de tous les pouvoirs dont elle dispose pour aller plus loin dans ses recommandations lorsque leur mise en œuvre n'avait enregistré aucun progrès notable depuis plusieurs années.

Les progrès dans la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 ont été globalement satisfaisants pour l'UE dans son ensemble, mais restent contrastés entre les États membres. Au niveau de l'UE, six des huit objectifs fixés pour 2020 dans plusieurs domaines clés – un concernant l'emploi, trois, l'énergie et deux, l'éducation – seront probablement atteints. Mais ce ne sera pas le cas des objectifs de recherche et de lutte contre la pauvreté, dont la réalisation a progressé lentement sous l'effet, respectivement, de la faiblesse des dépenses de R&D des États membres et de la crise financière de 2008. Pourtant, la Commission n'a pas toujours adressé de recommandations aux États membres qui marquaient le pas dans ces domaines. Les auditeurs ont par exemple relevé plusieurs cas où la dégradation de la situation dans certains États membres conjuguée aux répercussions de la crise financière aurait justifié d'émettre davantage de recommandations ciblant directement des mesures de lutte contre la pauvreté.

Les rapports de la Commission sur la situation économique des États membres et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 mettent en évidence les risques importants et constituent une bonne base pour formuler les recommandations par pays. Toutefois, bien que la Commission ait décidé, en 2015, de cibler davantage les recommandations en réduisant leur nombre, certaines de celles proposées ces dernières années continuaient à mélanger différentes problématiques et à faire référence à plusieurs volets politiques qui n'avaient rien à voir entre eux. En outre, le lien entre les recommandations et l'utilisation des fonds de l'UE pour financer les réformes menées par les États membres est trop ténu. Souvent, lorsqu'elle formule ses recommandations, la Commission ne justifie pas suffisamment son choix de donner la priorité à certaines réformes plutôt qu'à d'autres. Dans le même temps, les programmes de réforme des États membres n'expliquent pas toujours clairement de quelle manière les réformes et les mesures proposées sont censées répondre aux recommandations et aux objectifs de l'UE.

La Cour des comptes recommande à la Commission de renforcer:

- l'accent mis, dans le cadre du Semestre européen, sur le volet social et la recherche;
- la mise en œuvre et le suivi des recommandations par pays;
- le lien entre les fonds de l'UE et les recommandations;
- la qualité de la formulation des recommandations;
- ses lignes directrices et ses évaluations des programmes nationaux de réforme.

Remarques à l'intention des journalistes

Les auditeurs ont achevé leurs travaux avant la flambée de COVID-19. Le rapport ne tient donc pas compte des changements intervenus, notamment au niveau des politiques, pour faire face à la pandémie. En juillet 2020, le Conseil a approuvé des recommandations par pays dont certains aspects étaient liés à la COVID-19.

Le Semestre européen a été mis en place en 2010 dans le but d'améliorer la durabilité sociale et économique de l'UE au lendemain de la crise financière et de remédier aux difficultés structurelles auxquelles elle est confrontée, comme la politique budgétaire, les déséquilibres macroéconomiques et les questions sociales. Dans ce contexte, il influe sur les décisions

budgétaires et économiques des États membres. Le nombre moyen de recommandations par pays adressées à chaque État membre est passé de 20 en 2014 à 12,5 en 2019.

Pensée pour durer 10 ans, la stratégie Europe 2020 vise à faire de l'UE une économie intelligente, durable et solidaire. Le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté au sein de l'UE est passé de 116 millions en 2008 à 122 millions en 2012, puis a commencé à diminuer pour atteindre 109 millions en 2018 (l'objectif de la stratégie Europe 2020 est fixé à 96 millions en 2020). L'UE est parvenue à hisser ses dépenses de R&D à 2,12 % du PIB de l'ensemble des États membres (l'objectif de la stratégie Europe 2020 est fixé à 3 %), mais reste à la traîne par rapport à d'autres économies avancées telles que les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud, avec une Chine qui comble rapidement son retard. En 2018, les dépenses de R&D des États membres se situaient dans une fourchette allant de 0,5 % du PIB en Roumanie à environ 3,25 % du PIB en Suède.

Le rapport spécial n° 16/2020 de la Cour des comptes européenne intitulé «Semestre européen: les recommandations par pays abordent des problématiques importantes, mais leur mise en œuvre laisse à désirer» est disponible sur son site internet (eca.europa.eu) dans 23 langues de l'UE. Il est le dernier d'une série de trois rapports de la Cour consacrés au Semestre européen, les deux autres traitant du [pacte de stabilité et de croissance](#) et de la [procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques](#). Pour obtenir des informations sur les mesures prises par la Cour des comptes européenne face à la pandémie de COVID-19, veuillez cliquer [ici](#).

Contact presse pour ce rapport:

Damijan Fišer E: damijan.fiser@eca.europa.eu T: (+352) 4398 45510 M: (+352) 621 55 22 24